

Compte rendu du CTL du 4 février 2013

A l'instar des précédents, le CTL du 4 février a été l'objet de nombreuses discussions entre Monsieur Viault et les organisations syndicales.

Les points à l'ordre du jour de ce CTL étaient :

- D'une part, les ponts naturels 2013 qui ont été fixés par l'administration le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août. Chaque année, les représentants de Solidaires Finances Publiques demandent à Monsieur Viault d'offrir ces journées aux agents en reconnaissance du travail qu'ils ont effectué au cours de l'année écoulée et chaque année le Directeur refuse cet octroi de journées. Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** se sont donc abstenus de voter sur ce sujet.

-Le second point à l'ordre du jour était l'adoption du règlement intérieur des CTL. Considérant que ce projet n'est qu'une déclinaison locale du national, qu'il n'est ni modifiable, ni amendable, considérant tous les reculs que ce nouveau règlement apporte en matière de droits syndicaux, de non-respect des votes des syndicats puisque le Directeur ne propose aucune modification lorsque toutes les organisations ont voté contre un projet, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont voté contre l'adoption de ce point.

Les points d'information :

- Modalités d'affectation des inspecteurs sur les RAN du département dès le 1^{er} septembre 2013 : Le département est composé de 6 RAN (La Roche sur Yon, Challans, Fontenay Le Comte, Les Herbiers, Luçon et Les Sables d'Olonne) et le critère d'affectation se fera par résidence. Il est dommageable que ce nouveau dispositif ait entraîné la suppression du mouvement de mutation du 1^{er} mars pour les inspecteurs de la filière gestion publique.

- Campagne de déclaration des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette campagne est déjà bien lancée, et une cellule départementale a été créée pour assurer un accueil téléphonique sur le département. D'ores et déjà, nous savons qu'il y a beaucoup d'appels téléphoniques.

Solidaires Finances Publiques déplore le fait que cette campagne se déroule à un moment mal choisi dans l'année (proximité de D4).

Interrogé par les représentants de **Solidaires Finances Publiques**, monsieur Danelutti a indiqué qu'il n'y aurait aucune aide apportée aux CDIF pour l'accueil physique des contribuables. Il a aussi précisé qu'il n'avait aucune information quant à l'impact qu'il y aurait en matière de délivrances de fiches d'évaluation et en matière de contentieux pour les services.

Points sur les travaux :

- Luçon : En ce qui concerne le regroupement de la Trésorerie et du SIP-SIE, monsieur Viault indique n'avoir reçu aucune proposition de la part de la mairie de Luçon. Cependant, Une réflexion est menée (avec

accord de principe de la DG) pour un terrain à la sortie de Luçon en direction de Fontenay le Comte. Une étude est en cours avec une filiale du groupe Vinci.

- Fontenay le Comte : La DG a apporté son accord de principe sur le transfert de la Trésorerie vers le SIP-SIE.

Pour ces deux sites, monsieur Viault ne dispose d'aucun calendrier.

- La Roche sur Yon : Les services du Domaine et de la Formation Professionnelle sont installés à Jaurès et la Maison Départementale des Personnes Handicapées va quitter la cité Travot.

Monsieur Viault avait donc envisagé d'implanter 2 Trésoreries (Hôpitaux et Paierie) dans la cité Travot. Cependant, le dossier a été mis en suspens dans l'attente du résultat de la démarche stratégique et de la création éventuelle de pôles patrimoniaux, fonciers...

- Les Sables d'Olonne : Monsieur Viault regrette que la DG se soit emparée du dossier car cela a généré beaucoup de perte de temps et de lourdeur dans le traitement du dossier. Il nous a indiqué que le dossier suivait son cours sans nous donner plus de précisions.

Sur ce sujet des travaux, les représentants de **Solidaires Finances Publiques** dénoncent le manque de moyens donnés par l'administration pour mener à bien ces projets.

Nous dénonçons l'amateurisme dont la DG fait preuve pour les travaux des Sables d'Olonne (pour preuve, certains murs porteurs ont été oubliés dans les plans, les phases de travaux sont incohérentes notamment pour l'accueil du CDIF, certains services manquent de mètres carrés ...).

- Contrôle déontologique : L'administration a indiqué que le contrôle du respect des obligations déclaratives des agents de la DDFiP serait désormais quinquennal et qu'il serait effectué par des agents A+ ou A. Bien évidemment, **Solidaires Finances Publiques** restera vigilant sur ce sujet sensible et veillera à ce que des agents C ou B ne soient pas sollicités pour effectuer de tels contrôles.

- La démarche stratégique : La démarche du département n'est qu'une déclinaison locale du national. Cette démarche sous couvert de faire participer les agents à l'avenir de la DGFIP vise à définir une trajectoire budgétaire triennale sous condition de réduction de 2000 emplois par an au niveau national.

Comme nous l'avons rappelé au Président du CTL dans notre liminaire, **Solidaires Finances Publiques n'a pas attendu la démarche stratégique pour porter les revendications des agents en matière: d'emploi, d'amélioration des conditions de vie au travail, des crédits de fonctionnement, de reconnaissance du travail par l'augmentation des rémunérations.**

Comme indiqué dans notre liminaire, pour **Solidaires Finances Publiques**, cette démarche n'est pas une déclinaison mais un déclin.